



ACTIVITÉ SPORTIVE

**SAUVETAGE SECOURISME**

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION  
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE SECOURISME

**Avertissement :** toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

**La possibilité que l'accès aux plages et aux lacs soit rendu possible sur arrêté préfectoral à la demande des maires concernés, comme annoncé le 7 mai 2020, pourrait permettre une reprise plus large de la pratique. Les modalités d'adaptation seront alors détaillées sur le site internet de la fédération et soumises aux conditions sanitaires d'accès à la mer définies par les localités concernées.**

**RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :**

- Possibilité de reprise dès le 11/05/20 pour tous les licenciés et pratiquants
- Pour les sportifs de club :
  - Reprise adaptée en fonction du niveau des pratiquants
  - Réduction du temps des séances d'entraînement

**LES PUBLICS CONCERNÉS :**

- Licenciés et pratiquants

**LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

- **Eau plate (piscines - bassins extérieurs - équipements autorisés) :**
  - Pratique individuelle, aucun relais.
  - Utilisation exclusive de son matériel personnel
- **En côtier (lac, mer, océan, sur sites autorisés) :**
  - Pratique individuelle, aucun relais.
  - Utilisation exclusive de son matériel personnel

Liberté

Égalité

Fraternité

### LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

Dans tous les cas, respect des règles de distanciation sociale, des gestes barrières et du protocole (règlement intérieur + mesures d'hygiène) mis en place par l'établissement de bain avant, pendant et après la pratique.

#### En piscine (bassins extérieurs 25m/50m) : pratique soumise à l'autorisation d'ouverture de l'équipement

- Effectif maximum = 6 sportifs + 1 entraîneur
- En bassins extérieurs.
- Utiliser obligatoirement 2 couloirs de nage pour avoir un seul sens de circulation par couloir (nage en sens unique au centre du couloir).
- Limiter les temps d'arrêt dans l'eau et respecter la distance entre chaque nageur (minimum 1,5m)
- Consignes données à tous depuis le bord du bassin (respect des distances)
- Utilisation stricte de son matériel individuel (palmes, planche, pull-boy...). Pas de prêt.
- Matériel spécifique (mannequin, bouée tube) attribué pour chaque sportif par séance.
- Rinçage de tout le matériel (personnel et spécifique) avec de l'eau et du savon à la fin de chaque séance

#### En milieu naturel (lac, plan d'eau, mer, océan ...) pratique soumise à autorisation d'accès

- Effectif maximum = 9 sportifs + 1 entraîneur
- 1 seule personne à la fois dans le lieu de stockage de matériel
- Prévoir une distance de 4 mètres minimum entre chaque sportif sur le sable ou dans l'eau (repère : un matériel sportif type planche ou kayak d'écart entre chacun)
- Favoriser les déplacements en ligne (couloir Aller/Retour)
- Utiliser strictement de son matériel individuel (palmes...) Pas de prêt.
- Le matériel spécifique (planche, kayak, bouée tube...) sera attribué pour chaque sportif par séance.
- En fin de séance, rincer tout le matériel (personnel et spécifique) avec de l'eau et du savon

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : [www.ffss.fr](http://www.ffss.fr)